

DRAC GRAND EST

Aline WILAIN
Palais du Rhin - 2 place de la République
67082 STRASBOURG CEDEX
Email : aline.wilain@culture.gouv.fr

51 - CHALONS EN CHAMPAGNE - RENOVATION BATIMENT 67 CASERNE CHANZY - DEPOT LAPIDAIRE POUR LA DRAC

Date d'émission 24/07/2026
N° d'affaire : 260613200000074
Référence chrono : CT/13200/0726/0210
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Valerie CHAMAUX
Tél. +33 6 22 85 44 16
Email : valerie.chamaux@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION REIMS
Pôle Construction&Immobilier Grand Est
8 Rue Jules Meline B4 au R+2 ZAC Bezannes
51340 BEZANNES
+33 3 26 40 60 40

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	6
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	7
5.1. Analyse de Risque	7
5.2. Evaluation de conformité	7
6. ANALYSE DE RISQUE	9
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	10
6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	12
7. EVALUATION DE CONFORMITE	14
7.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels	15

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°260613200000074, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité**.

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordres connus) propres à la typologie de l'ouvrage

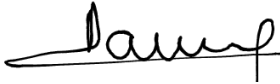
L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Valerie CHAMAUX Responsable d’Affaire	

Ce rapport a été édité par : Valerie Chamaux

Ce rapport a été transmis à :

- Aline WILAIN / aline.wilain@culture.gouv.fr
- Antoine BARBA / antoine@barba.archi

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
Aline WILAIN DRAC GE 3 rue du Faubourg Saint Antoine - CS 60449 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Architecte - Maître d'œuvre
Antoine BARBA Antoine BARBA Architecte 17 rue Jean GUTENBERG 51430 TINQUEUX

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
Rue Général Jansen 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Rénovation du bâtiment 67 de la CRMH sur le site de l'ancienne Caserne Chanzy, à CHALONS EN CHAMPAGNE, pour le compte de la DRAC GRAND EST. Stockage d'oeuvres lapidaires et moulages. Renforcement des pieds de charpentes métalliques et massifs supports, remplacement de la couverture, bardage extérieur, pose d'une porte d'issue de secours, création d'un désenfumage, éclairage intérieur et éclairage de sécurité Lots prévus : 01 DESAMIANPAGE 02 DEMOLITION GROS OEUVRE VRD 03 CHARPENTE METALLIQUE 04 COUVERTURE BARDAGE 05 PEINTURE INDUSTRIELLE 06 ELECTRICITE 07 FERMETURES INDUSTRIELLES Bâtiment classé en code du travail (sans poste de travail permanent)
PERMIS DE CONSTRUIRE
• N° du Permis de Construire : sans objet

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
LAPIDAIRE_DPGF_LOT07 FERMETURES INDUSTRIELLES.pdf	22/07/2026
LAPIDAIRE_DPGF_LOT06 ELECTRICITE.pdf	22/07/2026
2604_LAPIDAIRE DRAC CHALONS EN CHAMPAGNE_Planning.pdf	22/07/2026
LAPIDAIRE_DPGF_LOT03 CHARPENTE METALLIQUE.pdf	22/07/2026
2604_LAPIDAIRE DRAC CHALONS_DCE CCTP_ARCHI.pdf	22/07/2026
2604 LAPIDAIRE DRAC PRO A.pdf	22/07/2026
LAPIDAIRE_DPGF_LOT05 PEINTURE INDUSTRIELLE.pdf	22/07/2026
LAPIDAIRE_DPGF_LOT04 COUVERTURE BARDAGE.pdf	22/07/2026
LAPIDAIRE_DPGF_LOT02 DEMOLITION GROS OEUVRE VRD.pdf	22/07/2026
LAPIDAIRE_DPGF_LOT01 DESAMIANPAGE.pdf	22/07/2026
Rapport 32965452 -DRAC SITE CHANZY BATIMENT 67- IND 0.pdf	23/07/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT STRUCTURE MÉTALLIQUE Eléments d'ouvrages particuliers <i>Création de chevêtres pour des exutoires de désenfumage</i> Manifestation du désordre: Défaut de stabilité, et ses conséquences Coût de réparation moyen: 64581 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 0.3 %	S	Détails des structures des chevêtres à transmettre en phase exécution + notes de calculs de reprise des charges supplémentaires.	6

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28) INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017) INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE balisage, reconnaissance des obstacles, indication des changements de direction, signalisation des issues. <i>Il est prévu un BAES au-dessus de la porte piéton</i>	S	Les racks de stockage présentent une hauteur de 2.90m + stockage en partie supérieure. Il nous semble compliqué de visualiser le BAES pour sortir du bâtiment. Des BAES devront être ajoutés dans les	32

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES PORTES ET PORTAILS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU DE GARAGE Dispositions supplémentaires applicables à certaines portes et portails Marquage au sol Eclairage de l'aire de débattement		circulations pour les changements de direction et amener à l'issue de secours	
	S	Pour mémoire disposition à respecter	36
	S	Disposition à respecter	37

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS Existence de documents définissant de manière précise ce programme <i>CCTP transmis :</i> <i>Dépose et évacuation de l'intégralité des ossatures, coffres, fixations des ossatures de rideaux métalliques existants</i> <i>Dépose des vitrages en pignon sud</i> <i>Purge des éléments béton en pied des poteaux métalliques concernés, afin de dégager la platine a remplacer (méthodologie et repérage selon rapport BV Solutions)</i> <i>Dépose de la couverture en bac sec</i>	F		
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS <i>Diagnostic visuel du bâtiment 67 réalisé par BUREAU VERITAS SOLUTIONS en date du 23/07/2026 : objectif relevé des pathologies du bâtiment.</i> <i>Structure composée d'une charpente métallique (ferme treillis) et de murs en parpaing.</i> <i>Constats réalisés :</i> <i>- corrosion superficielle de l'ensemble de la charpente</i> <i>- corrosion avancée au niveau des pieds et des appuis des poteaux avec perte de section et perforation de l'âme, platine et boulons fortement corrodés, dégradation des massifs béton</i> <i>- détérioration de certains murs en parpaing</i>	F		
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	F	Les conclusions du diagnostic : - Remplacement complet des poteaux présentant une perte de section majeure et/ ou une perforation de l'âme, ou remplacement partiel du tronçon fortement corrodé ; - Renforcement des poteaux avec corrosion modérée sans perte de section significative par doublage soudé de plats métalliques de part et d'autre et sur les ailes, ou les remplacer le cas échéant - Remplacement des platines fortement corrodées par des platines neuves. - Renforcement des platines modérément corrodées par soudage des contres platines. - Remplacement des ancrages par de nouvelles tiges scellées chimiquement dans le massif (après vérification faisabilité des scellements chimiques dans le massif existant), ou création d'un nouveau massif	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		le cas échéant. - Réfection et réparation des massifs bétons dégradés. Ces dispositions sont prévues dans les CCTP. NOTA : les entreprises transmettront en phase exécution leur note de calculs et plans de détails / exécution des travaux prévus de renforcement. PM Pour mémoire les conclusions et préconisations de travaux du diagnostic relatives à la réfection des réseaux eaux pluviales seront réalisées dans un second temps par le maître d'ouvrage (faute de budget).	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES			
Vent	F		
Neige	F		
RÉSEAUX			
RÉSEAU DE CANALISATIONS ÉLECTRIQUES ENTERRÉES	F		
<i>le bâtiment sera raccordé au réseau intérieur électrique présent dans le bâtiment ARCHIVES de l'autre côté de la cour intérieure. Pour se faire, le présent lot devra la réalisation d'une tranchée et le passage de fourreaux sous dallage</i>			
STRUCTURE MÉTALLIQUE			
Nature ou technique	PM	Pour mémoire.	
<i>Charpente métallique existante : poutre treillis</i>		Voir également observations relatives en début de rapport suite au diagnostic réalisé sur la charpente et renforts prévus	
Eléments d'ouvrages particuliers	S	Détails des structures des chevêtres à transmettre en phase exécution + notes de calculs de reprise des charges supplémentaires.	6
<i>Création de chevêtres pour des exutoires de désenfumage</i>			
Protection contre la corrosion			
Peinture	F	Mise en peinture antirouille des éléments de charpente existants	
COUVERTURE			
Nature ou technique	F		
<i>Dépose de la couverture en bac sec existant</i>			
<i>Mise en place d'une couverture en bac acier simple peau effet joint debout avec anti condensation en sous-face</i>			
Pentes	F		
<i>Pente 38%</i>			
Support	F		
Longueur de rampant	F		
Gouttières	F		
BARDAGES			
Nature ou technique	F		
<i>Bardage métallique simple peau</i>			
<i>Pose verticale</i>			
Nature du support de bardage	F		
<i>Ajout d'une ossature secondaire pour pose du bardage vertical (prévu au CCTP)</i>			
MENUISERIES EXTÉRIEURES			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Portes extérieures	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS			
DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
Conception des bâtiments et locaux			
Dispositions pour l'accès de l'extérieur et l'intervention des Services de Secours	F		
Isolement vis-à-vis des tiers, compte tenu de la réglementation propre à ces tiers	PM	Dispositions existantes non modifiées	
<i>Mur de clôture permettant l'isolement tiers en vis à vis et mur en maçonnerie dépassant de la toiture du tiers accolé</i>			
Effectif	PM	Pour mémoire le bâtiment n'est pas à considérer comme un lieu de travail permanent. Le bâtiment sert de stockage d'éléments archéologiques et lapidaires.	
DEGAGEMENTS			
Unités de passage			
Largeurs minimales par rapport aux largeurs types	F		
<i>1 porte de 1UP avec barre anti-panique</i>			
Conception			
Répartition et évacuation rapide	F		
<i>Distance < 40m pour évacuer</i>			
Types de portes de secours ou de dégagements	F		
Dimensionnement des dégagements			
Lieux recevant moins de 20 personnes	F		
Caractéristiques des portes d'évacuation			
Manoeuvre des portes d'évacuation	F		
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL	SO		
DESENFUMAGE			
Locaux concernés			
Locaux au rez-de-chaussée de plus de 300 m²	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Désenfumage prévu pour le bâtiment de dépôt Lanterneaux de DF en toiture et amenée d'air par les portes donnant sur extérieur (ouverture manuelle) DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL Désenfumage naturel Nature des évacuations de fumées Implantation des évacuations de fumées Au plus haut au droit du faitage Surface des évacuations de fumées Exutoires de dimensions 150*180cm : 3 unités Surface du bâtiment 774m² Implantation des amenées d'air Conditions de balayage des volumes à désenfumer Déclenchement du désenfumage Coffret CO2 prévu au CCTP CHAUFFAGE, VENTILATION... GAZ INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017) CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension Mode de pose des canalisations PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS Prises de terre, conducteurs de protection, liaisons équipotentiels Prévu au CCTP INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE balisage, reconnaissance des obstacles, indication des changements de direction, signalisation des issues. Il est prévu un BAES au-dessus de la porte piéton	SO F F F F F F F SO SO PM F F S	Nota : les fiches techniques des exutoires seront à transmettre pour justifier de la surface géométrique Pour mémoire en phase exécution, l'entreprise transmettra le schéma de l'armoire électrique ainsi que la note de calculs des installations Les racks de stockage présentent une hauteur de 2.90m + stockage en partie supérieure. Il nous semble compliqué de visualiser le BAES pour sortir du bâtiment. Des BAES devront être ajoutés dans les circulations pour les changements de direction et amener à l'issue de secours	32

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Eclairage de sécurité par blocs autonomes	F		
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS D'EXTINCTION			
Extincteurs			
Répartition des extincteurs à eau pulvérisée de 6 litres au moins ou à poudre de 6 kg en cas de risque électrique	PM	Pour mémoire disposition à la charge du maître d'ouvrage	
ALARME SONORE			
Locaux concernés			
Dispositions par rapport à l'obligation d'une alarme sonore dans les établissements recevant habituellement, plus de 50 personnes	SO	Le bâtiment est considéré comme un lieu de stockage de pierres et moulages et n'est pas considéré comme un lieu de travail. Pour le moment, il n'est pas prévu de mettre en place d'alarme incendie. Néanmoins en cas de volonté d'une protection des œuvres stockées et d'une alerte précoce d'un incendie, un dispositif de protection par détection automatique incendie associé à un système de sécurité incendie sera mis en place ultérieurement.	
CONSIGNE			
Locaux concernés			
Dispositions par rapport à l'obligation d'établir et afficher une consigne dans les établissements recevant plus de 50 personnes	SO		
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER-BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL	SO		
PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES			
PORTES ET PORTAILS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU DE GARAGE			
Marquage			
Marque CE	PM	Pour mémoire disposition à respecter	
Dispositions supplémentaires applicables à certaines portes et portails			
Marquage au sol	S	Pour mémoire disposition à respecter	36
Eclairage de l'aire de débattement	S	Disposition à respecter	37

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet